

Le 1<sup>er</sup> juin 2020

**Sophie Brochu**  
Présidente-directrice générale

Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Monsieur Jocelin Dumas  
Régisseur et président  
Régie de l'énergie  
800, place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Suivi de la décision D-2017-140**  
**Attestation de fiabilité énergétique du parc de production**

Monsieur le Président,

Dans sa décision D-2017-140 du 20 décembre 2017 relative au Plan d'approvisionnement 2017-2026 d'Hydro-Québec Distribution, la Régie de l'énergie a accepté le critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité fourni par Hydro-Québec Production, à savoir le maintien d'une réserve énergétique suffisante pour combler un déficit éventuel d'apport d'eau de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. La Régie a demandé à Hydro-Québec Distribution de vérifier le respect de ce critère auprès de son fournisseur, de déposer et de rendre publique, en mai, août et novembre de chaque année, la démonstration que le critère de fiabilité est respecté.

Ayant eu une présentation de la situation des stocks énergétiques, je suis satisfaite quant au respect du critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité fourni par Hydro-Québec Production et au fait que cette dernière dispose du stock énergétique pour livrer en toute fiabilité à Hydro-Québec Distribution le volume d'électricité engagé pour la période 2020-2021.

Les critères de fiabilité en énergie applicables au volume d'électricité concerné sont respectés, sans l'utilisation d'importations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Sophie Brochu